



APPEL A PROJET « Le Jardin des Cairns »

Art. 1 : Public concerné

Cet appel à projet s'adresse à tous artistes professionnels intervenants dans le domaine du Land Art ou de la sculpture monumentale.

Art.2 : Objet

L'objet de ce projet est d'initier et d'accompagner une démarche artistique collective à laquelle les habitants de la vallée de la Maurienne pourront participer. Il s'agira d'aménager un espace naturel et culturel (vignes) à forte connotation minérale, en réalisant une ou plusieurs œuvres monumentales à base de matériaux locaux (essentiellement des pierres, un peu de bois) et d'éventuels autres matériaux de récupération. Ces œuvres devront présenter un caractère durable.

Art.3 : Conditions matérielles et financières :

L'artiste retenu sera hébergé gracieusement à proximité du site et ses frais de nourriture seront pris en charge pendant toute la période de création. Il recevra en outre une dotation de 10 000 euro, 50% étant versés à son arrivée sur le site, le solde étant versé à la fin de l'opération.

Art.4 : Calendrier :

Le travail sur site commencera le 11 août et s'achèvera le 11 octobre.

Art.5 : Assurances :

L'artiste retenu devra fournir la preuve qu'il a contracté une assurance couvrant les dommages qui pourraient subvenir, de son fait, envers lui-même ou les différents participants au projet.

Art. 3 : Participation

Pour confirmer sa participation, l'artiste devra adresser avant le 20 mars un dossier comportant les éléments suivants :

- Présentation de son parcours et de son travail actuel
- Présentation écrite de la démarche proposée dans le cadre du « Jardin des Cairns » (1 page minimum)
- Croquis donnant une idée du projet abouti
- Copie du contrat d'assurance en responsabilité civile